

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
164 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
À PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 11 juillet 1847.

DES NOUVELLES TAXES ADDITIONNELLES D'OCTROI.

Lyon, le 11 juillet 1847.

Monsieur le rédacteur,

Le conseil municipal s'est réuni jeudi dernier pour entendre la lecture du rapport de M. de Marnas, qui conclut à l'adoption du nouveau projet d'augmentation des charges publiques. Chacun attendait avec impatience le développement des motifs qui avaient pu décider la majorité de la commission à faire à la vanité de la mairie une concession qu'on peut à juste titre appeler scandaleuse, si on se rapporte à l'année désastreuse où nous sommes, et à la triste situation où sont engagés les intérêts industriels, commerciaux et immobiliers de la ville.

Ce rapport, au dire des partisans de la mesure, est une œuvre remarquable, pleine d'aperçus nouveaux, de raisonnements victorieux. Il fait, dit-on, bonne justice des attaques des adversaires du projet, qui ne sont après tout que de mauvais citoyens en défendant la bourse des contribuables contre les prétendues dépenses folles de l'administration.

M. le premier adjoint a présenté, dans la même séance, un exposé de la situation financière de la ville, qu'il déclare être on ne peut plus satisfaisante. Ce n'est pas toutefois l'opinion de M. Pons, homme très compétent en ces matières.

Une chose nous surprend, pour ne pas dire qu'elle nous inspire un profond dégoût, et nous devons dénoncer les manœuvres auxquelles on a recouru en cette circonstance. Tout le monde sait que depuis plusieurs années (le Censeur avait pris à une époque l'initiative) le compte-rendu des séances, ainsi que les rapports, quelle que fût leur étendue, étaient communiqués, le lendemain même de la délibération, à un des organes de la presse. La mairie disposant du compte-rendu actuel, le *Courrier de Lyon* s'empresse de donner la publicité à ces documents. Eh bien ! l'exposé de M. le premier adjoint, le rapport de M. de Marnas, le compte-rendu de la séance, tout a été arbitrairement supprimé jusqu'aujourd'hui.

Le *Courrier*, qui avait pris si fort au sérieux la question des taxes, et avait si rudement traité l'administration, en lui disant « que la situation de la ville était semblable à l'état de » choses en vertu duquel un négociant suspend ses paiements » et dépose son bilan », et auquel M. Reyre répondait : « Un » pareil langage, Monsieur, appliqué à un particulier, consti- » tuerait une INFAME CALOMNIE dont la répression appartiendrait » aux tribunaux », le *Courrier de Lyon* s'est soudainement abstenu. Cette volte-face n'a échappé à personne. Il se renferme aujourd'hui dans un mutisme complet. Ce journal, qui n'échangeait que des paroles amères avec l'organe préféré de la mairie, ne contient pas la plus petite réclamation sur cette absence de publicité relativement à des faits qui intéressent la ville à un si haut degré. Pourquoi donc une semblable reculade ? ou, plutôt, de quoi faut-il s'étonner dans la triste époque où nous vivons ?

Quoi qu'il en soit, si l'éloquence de M. de Marnas, si la sagesse des paroles de M. le premier adjoint ont captivé le conseil, elles ne sont pas pourtant assez certaines de lutter avec avantage devant des sentiments contraires si énergiquement exprimés. S'il en était autrement, comprendrait-on qu'on ne s'empressât pas de mettre au jour de pareilles œuvres de savoir administratif ? C'est à huis clos, désormais, qu'on prétend en certain lieu résoudre les questions ardues. Le grand jour de la discussion n'est pas favorable à nos édiles ; on suspend, si

l'on ne brise pas tout-à-fait la publicité. Et ne venez pas arguer de la longueur de vos rapports ; vous en avez eu de plus longs, ceux sur le budget, sur la question des eaux ; le public les a connus le lendemain même.

Nous avons le droit d'accuser l'administration d'avoir voulu enlever la proposition par surprise en ne fournissant pas en temps utile les documents indispensables à toute discussion. C'est une rouerie que la presse doit signaler, car cette conduite sournoise de la mairie est la preuve irrécusable du sentiment qu'elle a de sa fausse situation. Cacher au public pendant trois jours l'existence d'un rapport sur une mesure que M. le premier adjoint proclamait devoir être si populaire ; endormir l'opinion publique en interdisant jusqu'à l'ombre de la discussion à deux journaux complices de cette œuvre d'étouffement ; marcher par des voies tortueuses à la conquête de nouveaux impôts, quand on n'a pu réussir par l'audace cynique du langage de l'un de ces organes de la publicité ; tout cela est indigne d'une administration qui se respecte, et nous déclarons que les gens malintentionnés sont les seuls qui se cachent pour faire de mauvais coups.

Tout cela prouve, Monsieur le rédacteur, la nécessité de prier un de MM. les membres du conseil nommés par l'opposition de suppléer à cette mutilation calculée de la publicité par un compte-rendu des séances qui ne soit pas la reproduction servile, obséquieuse, des faits et gestes de l'administration, inexacte ou tronquée des paroles de l'opposition, et qui ne fasse pas défaut au public dans un moment où les questions touchent aux intérêts les plus précieux de la ville.

Il nous restera, nous l'espérons, assez de temps pour analyser les œuvres si attendues de MM. Reyre et de Marnas. Si nous sommes bien informés, ces deux pièces concluent dans le même sens, c'est-à-dire à l'impôt de nouvelles taxes : l'un, celui de M. Reyre, QUOIQU'elles finances de la ville soient dans un état brillant, en dépit des calomnies ; l'autre, celui de M. de Marnas, PARCE QUE, ces calomnies prenant dans sa bouche la proportion de simples médisances, les finances de la ville ne seraient pas dans un état prospère.

Au premier abord, on est surpris de cette contradiction apparente dans les motifs, et de cette conformité dans les conclusions. La tactique ne manque pas d'habileté. En effet, si, d'une part, M. Reyre avait avoué que les finances étaient dans un mauvais état, c'était accepter tous les reproches dont l'opinion l'accuse à bon droit ; et si, d'autre part, M. de Marnas avait pensé, à la suite de M. Reyre, que les finances de la ville n'avaient jamais été plus prospères, le public et le conseil entier se seraient demandé ce que signifiait cette mauvaise plaisanterie d'établir de nouveaux impôts en pleine prospérité.

Comme le tour est mieux joué ! On n'est point d'accord avec l'administration, on se drape dans une certaine indépendance, on la blâme indirectement, on invoque la nécessité, l'état fâcheux de nos finances, et on lui épargne par ce complotage l'humiliation d'un aveu sans lequel aucun vote d'impôts ne serait motivé. C'est ainsi qu'avec un désaccord apparent, qui n'est au fond qu'une touchante harmonie, une manœuvre astucieuse, on plaide la cause de l'administration par des raisons dont il lui répugne à elle de se servir.

Nous dénonçons cette tactique, en attendant que nous nous attaquions corps à corps à ces documents, que nous ne connaissons que par ouï-dire, et qui se croient protégés par les ténèbres du huis-clos administratif.

Non ne finirons pas sans apprendre aux contribuables lyonn-

nais une nouvelle à laquelle ils seront très sensibles. Dans la même séance, M. le premier adjoint a annoncé l'intention de frapper de nouveaux centimes additionnels sur les quatre natures d'impositions directes, soit l'impôt mobilier, les portes et fenêtres, le foncier et les patentes, le tout sans préjudice des taxes d'octroi. Cela promet. Nous verrons bien.

Agréé, etc.

UN CONTRIBUABLE.

Le *Courrier de Lyon* nous apprend qu'un journal met en avant M. Terme pour succéder à M. Jayr comme préfet du Rhône. Il serait lui-même remplacé par M. de Vauxonne. Nous ne savons quel est le journal qui a songé à une pareille combinaison, mais elle nous paraît en tous points impraticable. Par suite de ses fonctions de maire à Lyon, M. Terme serait fort mal placé comme préfet de notre département. Comment offrirait-il les garanties nécessaires de contrôle à l'égard de la mairie et du conseil municipal ? Ses anciennes relations administratives le gêneraient dans ses actes, et l'empêcheraient d'apporter vis-à-vis de la mairie toute la fermeté nécessaire pour maintenir l'autorité préfectorale.

Les abus qui pourraient naître d'un tel état de choses sont trop apparents pour que nous ayons besoin d'insister ; les citoyens qui doivent en certains cas espérer que l'autorité préfectorale leur viendra en aide, dans le cas de résolutions erronées du conseil municipal, se trouveraient privés de cette garantie. M. Terme fût-il apte à être préfet, ce dont nous sommes loin d'être assurés, ne pourrait être pour nous qu'un fort mauvais préfet. Quant à son remplacement par M. de Vauxonne, nous n'y croyons pas non plus. Jusqu'à présent, nous ne connaissons pas la capacité administrative de M. de Vauxonne ; nous ne savons pas s'il pourrait supporter le poids d'une aussi lourde administration que la nôtre, ni à quel titre il arriverait aux fonctions de maire.

M. de Vauxonne viendrait-il pour continuer M. Terme ou pour appliquer une autre méthode administrative ? C'est ce que nous ne pouvons préciser. S'il était nommé pour continuer les traditions de M. Terme, nous ne voyons pas pourquoi on laisserait de côté M. Reyre, son premier adjoint. Il faut de la logique en tout, et personne mieux que M. Reyre ne nous paraît apte à maintenir les voies déplorables dans lesquelles la mairie actuelle est entrée.

Voici pour M. de Vauxonne une belle occasion de se dessiner ; il peut, sur la question des taxes, nous donner la mesure de ses vues administratives, et nous faire voir, dans le cas où il aurait l'intention d'accepter la mairie, s'il ne ferait que continuer M. Terme, ou s'il agirait dans des vues plus sages, plus économiques et plus conformes aux véritables intérêts de la cité.

Paris, le 9 juillet 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est ce soir à six heures, dans les jardins du Château-Rouge, qu'aura lieu le banquet de la réforme électorale et parlementaire. Bien que le ciel soit nuageux et l'atmosphère lourde comme dans les temps d'orage, il y a lieu d'espérer que la fête ne sera pas contrariée par la température. Mille personnes s'assembleront aux tables dressées à l'ombre d'une immense tente, sur une magnifique terrasse qui domine toute la plaine qui s'étend des hauteurs de Montmartre jusqu'à Saint-Denis, et d'où l'on aperçoit le champ de bataille qui fut témoin, en 1813, des derniers efforts faits pour sauver l'indépendance nationale. Les commissaires du banquet se sont vus dans la nécessité, restreints qu'ils étaient par l'espace, de refuser un grand nombre de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 JUILLET 1847.

L'INCENDIE.

(SUITE ET FIN.)

V.

Prisonnier ! A cette nouvelle, Clément Delorme croit être sous l'influence d'un rêve horrible. Prisonnier ! Mais quel peut être le motif de cette mesure ? Est-ce le bon plaisir de M. Héraut qui l'a conduit dans cette sombre forteresse ? Par quoi a-t-il pu mériter cette rigueur ? Y a-t-il là-dessous quelques pièges ?

Non ; il se rappelle bien toute chose. On l'est venu chercher dans sa demeure, il a vu le lieutenant de police, il s'est rendu chez Bernabé, il a constaté de ses propres yeux l'existence de la peste chez trois individus, et le voici maintenant enfermé à la Bastille, mis au secret le plus absolu, ne pouvant interroger personne. Non, ce n'est point un rêve : c'est une réalité qui l'accable. Si l'on ne portait pas secours à la famille Bernabé ! Si Rose, ce soir même, rentrait dans sa maison !... Il en mourrait de désespoir.

Deux jours, puis huit jours, puis trois mois enfin se passent sans que rien se révèle à lui, sans qu'il ait la moindre communication au dehors. C'est à en perdre la raison. Il ne doute pas de la mort de Bernabé, de sa femme et de son enfant ; mais il doute encore à l'égard de Rose, et l'incertitude seule suffit à le désespérer.

En vain il a essayé de corrompre le gardien qui apporte chaque jour sa nourriture. Aucun n'a desserré les lèvres et n'a voulu trahir le devoir.

Il s'est résigné. Pendant la captivité de Clément Delorme, sachons quels événements se sont passés au dehors ; dirigeons-nous, le soir même du jour où le médecin est entré à la Bastille, vers la maison du faubourg.

La nuit est tombée, et de la place Saint-Antoine une rouge réverbération met toute la population en émoi. Un incendie vient de se déclarer. Déjà les flammes montent en tourbillons à une hauteur prodigieuse, sortant par

les fenêtres et bientôt par les crevasses du toit. On se presse aux alentours de la maison qui porte le n° 37, car c'est là que le sinistre a lieu. Les secours s'organisent ; des milliers de bras transportent des baquets et des seaux remplis d'eau ; quelques hommes, aussi braves que généreux, essaient de faire à coups de hache la part des flammes. Des cris partent de la maison, et l'on signale déjà plusieurs cadavres.

Par une fatalité épouvantable, non seulement la porte d'entrée de la maison se trouve être fermée et presque barricadée par des monceaux de plâtras, mais encore la communication entre l'allée et l'escalier a été entièrement interrompue.

L'incendie fait d'immenses progrès ; les secours deviennent impossibles, inutiles ; tout s'abîme sous les fureurs du feu. Autant d'habitants, autant de victimes, et, douze heures après l'événement, on ne voit plus, à la place de la maison habitée par le ciseleur, que des pans de mur noirs, des débris de meubles, et quelques charpentes encore fumantes.

La foule contemplant silencieusement ces ruines, lorsqu'une jeune fille effarée, éperdue, accourt de ce côté, demandant à tout le monde son père, sa mère et son frère. Personne ne lui répondit. Elle éclata en sanglots et tomba épuisée presque en face de la maison détruite.

Elle fut accueillie par un marchand du faubourg, et lorsqu'elle revint à elle, elle se trouva au milieu d'une famille compatissante, dont les soins furent constants pour elle pendant plusieurs jours. On lui proposa de rester pour aider la maîtresse de la maison dans son commerce ; mais Rose ne pouvait demeurer en face du lieu où un si affreux malheur l'avait frappée. Elle remercia, et résolut de retourner chez sa parente des environs de Melun et de reprendre pour toujours les travaux de la campagne.

La puissance des sentiments d'amour est telle, qu'avant de quitter Paris, et quoique accablée par le chagrin, Rose eut une pensée pour Clément, qu'elle s'étonna de ne l'avoir pas aperçu rôder dans le quartier, comme il en avait l'habitude. Elle regarda bien souvent à travers les vitres de la boutique où elle se tenait avec la femme du marchand.

Il ne paraissait pas.

Alors, elle n'en douta plus, Clément l'avait trompée ; son père avait eu raison de la fortifier contre son amour ; elle était oubliée, puisqu'en de si fatales circonstances, celui qu'elle aimait ne s'empressait pas de venir la consoler.

Et elle s'éloigna de Paris, privée du seul espoir qui pût maintenant la rattacher à la vie.

Voilà ce qui s'était passé pendant la captivité de Clément. Il nous faut maintenant expliquer deux choses : d'abord l'incendie de la maison qu'habitait le ciseleur, puis l'embastillement du médecin.

Nous l'avons dit, le lieutenant de police, M. Héraut, redoutait tout symptôme de peste à Paris, et il était résolu, si jamais un cas se présentait, à faire disparaître le mal instantanément. Ses mesures avaient été bien prises aussitôt qu'un de ses affidés l'avait prévenu de la maladie qui régnait rue du Faubourg-Saint-Antoine, 37. Ayant entendu souvent proclamer les talents de Clément Delorme, surtout en ce qui concernait la peste, il avait vu aussitôt en lui l'homme qu'il fallait pour accomplir ses desseins. Clément avait déjà beaucoup de science, mais peu de réputation encore ; on ne remarquerait pas sa disparition.

S'il est des crimes nécessaires, M. Héraut en avait commis un, car le feu avait été mis par son ordre exprès à la maison de Bernabé, et c'était par son ordre aussi que les secours n'avaient pu être organisés. De là, entre autres choses, l'encombrement de la porte d'entrée, que nous avons signalé, et l'interruption de la communication entre la porte d'escalier et l'allée dans la maison incendiée. Pour que M. Héraut reprît courage et sérénité, il importait qu'aucun habitant n'échappât à la mort. De la sorte, le fléau tant redouté disparaissait soudainement ; Paris n'en avait même pas connaissance, et le repos des citoyens n'était pas troublé.

En faisant, de plus, mettre Clément sous les verroux, et en le condamnant au secret le plus absolu, le lieutenant de police s'assurait la réussite complète de ses projets. Il ne reculait devant aucun moyen, inhumain ou arbitraire, pour atteindre un but proposé.

VI.

Clément Delorme comptait le centième jour de sa captivité. Son anxiété ne cessait de redoubler. Plus il cherchait à pénétrer le mystère dont il avait été la victime, plus les craintes venaient l'assaillir.

Enfin, le temps des révélations approcha. Le bruit du roulement d'un carrosse se fit entendre. Deux minutes après, on ouvrit la porte de sa chambre. Le même laquais qui l'avait accompagné chez Bernabé se présenta, et d'une voix lente et impassible :

— Mon maître, dit-il, m'a chargé de venir chercher ici M. Clément De-

(*) Voir le Censeur des 10 et 11.

subscriptions. Si l'on avait pu faire droit à toutes les demandes, il est très certain que la réunion se fût composée de plus de deux mille personnes.

Soixante-dix députés et une trentaine de journalistes, représentant toutes les nuances de l'opposition de gauche, ont été invités au banquet. Il y sera porté, si nous sommes bien informés, des toasts à la souveraineté nationale, à la révolution de juillet, à la moralité politique, à l'amélioration du sort des classes ouvrières, à la presse, aux électeurs de Paris, etc. MM. Marie, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, etc., prononceront des discours.

Toutes les dispositions sont prises pour que le plus grand ordre règne pendant cette belle et imposante manifestation, et pour enlever à ceux qui ne l'ont pas approuvée et qui ont refusé de s'y associer, comme à ceux qui l'ont ouvertement attaquée, tout prétexte de la critiquer et d'en faire un sujet de reproche contre les honorables citoyens qui en ont pris l'initiative.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 juillet.

DISCUSSION DU BUDGET. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Sur le chapitre 24, relatif au matériel de guerre, M. Mortimer-Ternaux demande et la chambre adopte une réduction de 50,000 f.

Sur la proposition de la commission, le chiffre du chapitre 25, relatif aux écoles militaires, est réduit de 60,000 f.

M. OUDINOT, à propos du chapitre concernant les invalides de la guerre, appelle l'attention de la chambre sur le défaut de surveillance de la part de l'administration à l'exécution du cahier des charges des fournitures faites à l'établissement des Invalides.

M. LE RAPPELÉUR répond que lorsque l'abus a été reconnu et constaté, les administrateurs qui n'avaient pas apporté une surveillance exacte avaient été remplacés.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du GAZETTEUR.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 9 juillet 1847.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est adopté.

M. Muteau et M. Havin demandent un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses.

Chap. 28. Gouvernement et administration générale de l'Algérie, 2,568,000 f. »

M. DE TOCQUEVILLE : Je demande à la chambre la permission de lui signaler deux faits de nature à nuire à notre considération en Afrique.

A l'époque où l'armée française se présentait pour la première fois devant Constantine, un Arabe nommé Bel-Arbi eut la tête tranchée pour avoir engagé ses compatriotes à se rendre à nous. Croyez-vous que la famille de cet homme soit en possession de ses biens ? Non. Le fisc s'en est emparé et ne veut pas les rendre. Et quand le fils de Bel-Arbi demande l'aumône à ses coreligionnaires, on lui répond : « Va demander ton pain aux chrétiens, pour lesquels ton père est mort. » Je prie le gouvernement de faire disparaître cette preuve vivante de l'ingratitude de la France. (Approbation.)

Le deuxième est celui-ci : Le gouvernement s'est emparé en Algérie de toutes les fondations musulmanes consacrées précédemment à des œuvres de charité. Les fonds sont détournés de leur destination, notamment à Alger. A Alger, le revenu public, donné aux écoles, aux cultes, aux pauvres, s'élève à 400,000 fr. Plus de 200,000 fr. sont détournés de leur usage primitif ; aussi la plus grande misère règne-t-elle à Alger dans la population musulmane. C'est le plus triste des spectacles. Le culte musulman est tombé dans un état de dégradation qui fait honte à nous comme à la civilisation. L'immense masse des prêtres musulmans est dans un dénuement complet ; la plupart d'entre eux sont moins payés que le dernier des portefaix. Quant aux écoles, elles sont en décadence.

Si ces faits sont exacts, ils tendent à nous faire perdre notre force morale aux yeux de ce pays que vous voulez conquérir et civiliser. Les musulmans nous méprisent parce que nous détruisons ce qu'il y avait en Algérie de lumières et de charité sous le régime des indigènes.

Du reste, l'administration a pris en Algérie un caractère mesquin et tracassier, non seulement vis-à-vis des indigènes, mais encore vis-à-vis des Européens. Le fisc s'ingénie à tarir les sources de la prospérité ; c'est pour lui une tendance nouvelle. Mais le gouvernement, plus haut placé, devrait modérer cette tendance, la restreindre dans un certain cercle, car en dehors de la question des revenus il y a la question politique. (Très bien !)

M. TRÉZEL : Je ne connaissais pas, il y a quelques jours, le premier fait dont est venu parler M. de Tocqueville ; mais je suis étonné que les différents chefs qui se sont succédés à Constantine ne soient pas venus au secours de la famille Bel-Arbi. Je ne sais si ces griefs sont fondés ; j'en ai écrit à M. le général Bédau. J'attends sa réponse. J'ai été moi-même à Constantine, et je n'ai pas entendu parler de cette famille. Quant aux fondations musulmanes, le gouvernement a eu raison de prendre dans ses mains l'administration de ces biens ; c'était enlever de précieuses ressources à nos ennemis naturels. Nous avons fait de cet argent l'usage qui devait en être fait ; nous avons même dépensé plus que nous ne touchions. Nous avons fondé des écoles, des mosquées ; nous avons secouru les populations. Il ne faut pas s'étonner du nombre des pauvres que l'on voit en Algérie ; c'est l'état normal des pays musulmans.

M. DE TOCQUEVILLE : J'affirme que le fait dont j'ai entretenu la chambre est de notoriété publique dans la province de Constantine, et qu'il produit le plus triste effet parmi les Français amis de la dignité nationale. Quant aux fondations pieuses, je suis convaincu, non pas que M. le ministre ne dit pas la vérité, mais qu'il ne la sait pas.

M. TRÉZEL : Je ferai faire sur cette question un travail exact, et je le présenterai à la chambre dans la prochaine session.

M. GARNIER-PAGÈS engage le ministre de la guerre à former un bon corps d'officiers français interprètes en Afrique.

M. TRÉZEL : Jamais les officiers français n'accepteront la position d'interprètes qui serait un peu au-dessous de leur dignité. Les interprètes sont des sous-officiers et des soldats qui ont appris l'arabe dans leurs casernes.

La commission a proposé une réduction de 18,500 fr. sur le chiffre affecté au traitement des interprètes auxiliaires. Je ne crois pas que cette réduction soit convenable.

M. BIGNON soutient la réduction, qui est mise aux voix et rejetée.

M. BIGNON : C'est une violation flagrante de la loi.

M. LE GOUVERNEUR SALLÉS demande que le quartier-général d'Afrique soit placé à Medeah.

M. TRÉZEL : Ce serait là une mesure dangereuse. Il faut que le gouvernement d'Afrique soit sur la côte.

M. SALLÉS : Medeah est à côté d'Alger. (Oh ! oh !) Il lui sera bientôt relié par un chemin de fer. (On rit.)

Le chapitre est adopté avec l'augmentation de 18,500 f.

Chap. 29. Services militaires indigènes en Algérie, 7,429,922 f. » — Adopté.

Chap. 30. Service maritime en Algérie, 492,000 f. » — Adopté.

Chap. 31. Services civils en Algérie, 4,475,500 f. »

La séance continue.

Cour des Pairs.

Fin de l'audience du 8 juillet 1847.

AFFAIRE CUBIÈRES, TESTE, PARMENTIER ET PELLAPRA. Escroquerie, corruption, etc.

M. le chancelier : La cour a entendu l'acte d'accusation. Si les accusés n'ont aucune observation à présenter, elle va délibérer sur le réquisitoire de M. le procureur-général relatif à l'incident.

L'audience publique est levée à quatre heures.

Au moment où le public va quitter les tribunes, M. Teste demande à dire un mot.

M. Teste, d'une voix très émue : Dans les pièces qui ont été imprimées et distribuées, et dans les recueils que nous avons sous les yeux, j'ai vainement cherché le rapport fait par la direction des contributions indirectes. (Avec force :) Il s'agit ici d'un procès d'honneur ; je demande à M. le chancelier qu'il veuille bien faire imprimer cette pièce importante, parce qu'il faut que l'administration des finances apparaisse tout entière dans cette affaire des mines.

M. Pasquier : La commission a fait imprimer tout ce qu'elle a cru nécessaire ; mais pour cette pièce ne se trouve pas dans le recueil, c'est qu'elle n'y a pas trouvé l'importance que lui donne M. Teste.

M. Delangle, procureur-général : M. Teste m'a demandé communication de ce rapport, je le lui ai donné tout aussitôt ; c'est ce qui explique pourquoi il n'a pas été imprimé.

M. Teste : Ce n'est point pour moi que je demande cette impression, c'est pour mes juges. Et je m'empresse de saisir cette occasion pour remercier M. le procureur-général de la bienveillante communication qu'il m'a faite ; mais, dans une question d'honneur, il est utile que nos juges et le public sachent tout ce qui s'est passé.

M. Pasquier : Il n'y a aucun inconvénient à ce que le rapport soit imprimé et distribué.

M. Vincens Saint-Laurens : Il n'y a pas qu'un seul rapport de l'administration des finances, et puisqu'il est question de faire imprimer le rapport de la direction des contributions indirectes, je voudrais que l'on fit également imprimer le rapport de la direction de l'enregistrement et des domaines. C'est une pièce très importante.

M. Pasquier : Les deux rapports seront imprimés et distribués. L'audience publique est renvoyée à demain midi.

Les tribunes sont évacuées à quatre heures vingt minutes.

La cour reste en séance pendant plus d'une heure, et rend l'arrêt suivant, sur les réquisitions du ministère public, en ce qui concerne l'absence du sieur Pellapra :

La cour, sur les réquisitions du procureur-général, ordonne que le sieur Pellapra sera pris au corps et conduit dans telle maison d'arrêt que le président de la cour désignera pour servir de maison de justice près d'elle ; cet arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du roi.

L'audience est levée.

(Correspondance particulière du GAZETTEUR.)

Audience du 9 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

L'audience est ouverte à midi et un quart.

Les accusés entrent après la cour dans la salle. Bien qu'ils aient été mis en état d'arrestation hier à sept heures du soir, ils font leur entrée sans être accompagnés d'un agent de la force armée ; ils se placent dans le même ordre qu'hier.

Les tribunes publiques sont remplies.

A la liste des témoins il faut ajouter le nom de M. Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*. Ce journaliste ayant communiqué des détails particuliers sur la situation de M. Teste dans le procès à un honorable député de la gauche, ce député a, dit-on, raconté ces faits à un pair, M. P..., qui lui-même les a redits à M. F. C..., et, par ce dernier, les détails ont été sus de M. Pasquier. M. le chancelier a fait assigner M. Marrast hier à onze heures du soir.

M. Cauchy procède à l'appel nominal, puis il lit la liste des témoins ; mais le nom de M. Marrast, dont nous avons vu pourtant l'assignation, n'y figure pas encore.

M. Renouard, rapporteur, lit l'arrêt de la cour des pairs rendu hier contre Pellapra absent, et qui décrète la saisie par corps contre lui.

On fait retirer les témoins.

M. de La Chauvinière, sur l'ordre du président, donne lecture du procès-verbal de la comparution, ce matin, de M. Armand Marrast par-devant

MM. Pasquier, Decazes, Persil, Legagneur et Renouard, appelé pour dépo-

ser de faits nouveaux.

« Je m'appelle, a dit M. Marrast, Armand Marrast ; je suis âgé de qua-

rente-cinq ans, et je demeure rue Lepelletier, 3. »
Il a été présenté à M. Marrast six pièces déposées entre les mains du président par M. Léon de Maleville, député. M. Marrast ayant examiné ces pièces, a déclaré les reconnaître, et a dit : « Je les reconnais. La première feuille n'est que le titre général de ces pièces. Je les ai copiées de ma main. — Où avez-vous eu les originaux ? — Je ne puis répondre à cette question ; je ne le pourrais sans trahir la confiance de la personne qui me les avait prêtées. Mais je crois de toute mon âme à leur parfaite authenticité. J'ai eu communication de ces pièces avant la publication du rapport. — Avez-vous copié ces pièces sur les originaux mêmes. — Oui, Monsieur. — Et vous ne pouvez dire de qui vous tenez ces pièces ? — Non, Monsieur. Ma situation est fort délicate. Le *National* a toujours pris soin de défendre les intérêts et l'honneur de l'armée, et il me répugnait de croire coupable d'escroquerie un général. J'éprouvais donc une grande répugnance à publier ces pièces, bien que je ne connaisse nullement ni M. Cubières ni personne de sa famille. Toutefois, je tenais à ce que le *National* fût bien informé de l'affaire et n'en parlât qu'en toute connaissance de cause. J'ai été voir une personne qui connaissait parfaitement tous les détails du procès. Cette personne m'a dit : « J'ai là les notes les plus détaillées. » J'en pris connaissance ; et j'en copiai seulement ce qui me parut le plus important. Après la publication du rapport, je fus frappé des lacunes qu'il contenait. J'en parlai à un groupe de députés, et je leur racontai ce que je savais. M. de Maleville me fit comprendre avec force la responsabilité que j'en courrais en laissant condamner peut-être pour escroquerie un général qui en était innocent, si ce général était déclaré coupable d'un délit flétrissant. La fuite de M. Pellapra m'a ôté tous les scrupules qui me restaient à cet égard. »

M. Marrast a pris lecture des pièces qu'il avait confiées à M. de Maleville, et il les a reconnues ; il a signé le procès-verbal.

Le général Cubières, mandé ensuite, a reconnu les lettres comme émanant de lui ou ayant été reçues par lui ; il a dit, d'ailleurs, qu'il n'était ni révélateur ni dénonciateur de personne. Ces pièces, d'après lui, sont sorties de ses mains lors du procès civil qu'il a soutenu.

Les correspondances émanent de Cubières à Pellapra, ou de celui-ci à Cubières.

M. de La Chauvinière donne lecture, d'une voix rapide, des six lettres en question, dont la forme est aussi importante que le fond. Nous n'en pouvons saisir que le sens. Pellapra se plaint amèrement à Cubières, et demande quand finira cette malheureuse affaire, avec ses avances continuelles.

Dans une autre lettre, Cubières écrit à Pellapra, qui est à Strasbourg, qu'ils sont tombés dans un guépier. Il fait des offres à Pellapra, au risque de faire une perte considérable. Pellapra répond avec une très grande humeur, et lui donne un rendez-vous. Dans une autre lettre, Cubières écrit, le 18 août 1846 : « Jusqu'à ce jour, j'ai eu le tort de me sacrifier trop légèrement et aussi promptement que mes moyens me le permettaient. Je vous ai déjà versé 20,000 f., mais je dois mettre un terme à mes sacrifices. Si encore j'avais reçu de vous un prêt d'argent ! mais vous ne m'avez avancé aucune somme, et j'ai dû supporter seul les exigences déhonnêtes de M. C..., bien qu'il ne lui fût rien dû. Aujourd'hui je ne veux plus être la victime et la dupe de M. C... Je ferai connaître tous les faits sous la foi du serment, et si je suis condamné faute de preuves suffisantes, j'aurai forcé M. C... à se parjurer, et M. C... y regardera à deux fois, lui qui a ménagé une position dans la haute magistrature. »

La lecture de ces lettres cause une grande sensation. M. Cubières écoute avec attention, et paraît combattu par divers sentiments. M. Teste est très fortement coloré.

M. le président s'adresse à M. Cubières, premier accusé, et commence son interrogatoire.

M. le président à l'accusé : A quelle époque êtes-vous entré comme inté-

ressé dans l'exploitation des mines de Gouhenans ?

L'accusé : En 1859.

D. Par quels motifs ? — R. On m'avait conseillé de me porter candidat dans la Haute-Saône ; je suis allé vers les personnes qui me donnaient ce conseil, et, sur ce qu'elles me dirent, j'eus la pensée de prendre un intérêt dans la saline, en croyant que j pourrais contribuer à m'acquiescer des suffrages. Je connus ainsi M. Grillet.

D. Ainsi, vous êtes entré dans l'exploitation de la saline, malgré les condamnations, les interdictions et les amendes que cet établissement avait encourues ? — R. A cette même époque, la liberté de l'extraction du sel pouvait donner à la saline une prospérité nouvelle.

D. N'êtes-vous pas entré, dans ce temps-là, en rapport avec M. Humann, ministre des finances ? — R. Je n'ai jamais eu de relations avec M. Humann ; M. Parmentier s'est chargé de faire les démarches qui concernaient le département des finances.

D. Expliquez-vous sur votre position vis-à-vis du ministre des travaux publics. — R. Mes rapports avec M. le ministre des travaux publics sont indiqués dans toute la correspondance ; je l'ai vu deux ou trois fois avec M. Pellapra.

Ici l'accusé entre dans de longs détails sur l'organisation de l'établissement des mines de Gouhenans ; il explique, entre autres particularités, que plusieurs de ses co-intéressés le poussaient à se servir de son influence dans le but d'obtenir la concession.

M. le président : Quelles étaient ces personnes ?

M. Cubières : J'ai dit dans mon premier interrogatoire que je ne nommerais pas ces personnes, je ne le ferai pas.

D. On vous attribue des paroles : « Le pouvoir est entre des mains avides et corrompues », des paroles, dis-je, qui seraient graves dans la bouche de tout citoyen, mais qui, dans la circonstance et venant de vous, sont bien plus graves encore. — R. Ces paroles, ces mots n'avaient pas été destinés à être publiés ; ils étaient d'intimité.

M. le président : Nous allons passer à ce qui est relatif à la correspondance.

M. Cubières s'explique sur le sens de ses lettres. La voix souvent émue de l'accusé nous empêche de bien saisir le sens de ses explications.

été contrariés par diverses circonstances ; que la maison avait été entièrement brûlée, sans qu'on en pût sauver ni mobilier, ni habitants.

Ainsi se trouva expliquée parfaitement pour lui la conduite du lieutenant de police.

Cette lecture jeta Clément dans une désolation profonde. Si la voisine des Bernabé avait offert un gîte à Rose, celle-ci n'en avait pas moins péri dans les flammes.

— La pauvre enfant ! pensa le jeune homme. Que ne l'ai-je sauvée afin de lui prouver mon amour ! Elle est morte en proie à d'horribles souffrances, quand je me serais plu à lui créer une existence toute de bonheur et de tranquillité. Que Dieu récompense cet ange, et moi je vais savoir si, par un miracle de la providence, elle n'a pas échappé au désastre.

Et il sortit précipitamment pour se diriger vers le faubourg. Il interrogea des marchands qui ne purent le renseigner. Les pauvres ne sont guère connus des fournisseurs lorsqu'ils ne font pas de dettes et Bernabé était au nombre de ceux qui abhorrent le crédit. Clément se fatigua en recherches inutiles.

Au bout d'un an, le hasard le mit sur la voie. On parla de l'événement dans une maison où il se trouvait, et Clément Delorme apprit le nom du village où Rose vivait maintenant. Il s'y transporta. Là, il sut que la jeune fille, après bien des hésitations et bien des larmes, avait enfin épousé un certain Jean Pappart, cultivateur, et qu'elle était pour toujours à l'abri de la misère. Frappé par ce coup imprévu, il ne se fit pas connaître. A quoi bon troubler la vie de celle qui ne devait jamais devenir sa femme ?

Il rentra à Paris, qu'il quitta bientôt pour un second voyage en Orient. Clément Delorme mourut à Damiette en 1665 victime de son dévouement à l'humanité. Toison, sa vieille gouvernante, a long-temps pleuré son maître absent. Les époux Pappart ont eu une nombreuse famille et ont vécu dans cette aisance campagnarde si calme et si douce. Mais, hélas ! mille fois Rose a pensé au jeune médecin, et bien souvent elle s'est rappelé avec un charme inexprimable les joies qu'elle avait éprouvées à sa vue. Ses devoirs de mère faisaient vite taire ces regrets passagers, et elle finissait toujours par dire :

— C'était un savant qui, en devenant un important personnage, m'a bien certainement oubliée !

AUGUSTIN CHALLAMEL.

(*Emancipation.*)

l'orme.

— Ah ! je vais donc enfin connaître les motifs de mon arrestation ! s'écria le médecin avec violence. Vous me menez vers M. Héraut, n'est-ce pas ?

— Chez lui-même... Il vous attend.

Clément fut bientôt prêt à suivre le laquais.

Arrivé dans la cour de l'hôtel du lieutenant de police, il aperçut celui-ci au bas du perron qui conduisait aux appartements, et put à peine contenir quelques mouvements de colère. M. Héraut, froid, poli, lui offrit la main pour l'aider à descendre de voiture, et le guida jusqu'à ce cabinet que le lecteur connaît déjà. Plusieurs fois, pendant ce court trajet, le médecin avait voulu prendre la parole ; mais, par un geste malin plutôt qu'impérieux, le lieutenant lui avait imposé silence.

Quand ils se furent assis l'un et l'autre dans le cabinet :

Monsieur, dit Clément avec une certaine modération, pourrai-je enfin savoir quelle faute j'ai commise, et pourquoi les portes de la Bastille se sont ouvertes et refermées sur moi ?

— Vous n'avez commis aucune faute, répondit fort tranquillement M. Héraut.

— Mais alors...

— Permettez-moi de vous expliquer tout en détail, et ne m'interrompez pas, je vous en prie...

— J'écoute.

— Quand je vous ai fait demander, j'avais besoin d'être fixé sur un point très important, et qui touche à la salubrité publique. Je voulais savoir si la peste existait ou non à Paris. D'après vos observations, vous avez reconnu que trois personnes en étaient atteintes. J'avais prévu ce cas, je devais le prévoir ; et alors, monsieur, les fonctions que j'occupe m'obligeaient à agir avec une excessive prudence. Je vous l'avais déjà dit : il importait que l'alarme ne se répandît pas dans Paris ; il fallait s'assurer le mystère le plus profond. Sans doute, je ne manquais pas de confiance en vous, je vous l'ai prouvé en vous chargeant d'une mission délicate, mais je pouvais craindre une simple imprudence de votre part. Un mot échappé de votre bouche aurait eu de bien funestes résultats. Je jugeai à propos de vous enfermer à la Bastille... Maintenant, je vous en demande pardon, Monsieur Clément Delorme, ajouta en souriant le lieutenant de police. Vous avez eu là un triste séjour.

— Et présentement, demanda le médecin, suis-je libre ?

— Cela dépend de vous, monsieur.

Clément Delorme fit un geste d'étonnement.

— Cela dépend de moi !

— Absolument. Je puis ce que je veux, monsieur, en ce qui concerne mes attributions. Eh bien ! après avoir accepté de moi ces cent louis...

M. Héraut offrit une bourse à Clément, qui refusa.

— Prenez-les, monsieur, continua le lieutenant de police, prenez-les à titre de dédommagement pour votre chômage. Votre talent est de ceux qu'on ne paie pas, je le sais ; mais je vous offre ces cent louis comme indemnité.

Clément prit la bourse.

— Après avoir accepté de moi ces cent louis, vous pourrez retourner chez vous et reprendre vos précieuses occupations. Tout y est en ordre ; on y a veillé. Votre gouvernante a été, par mes ordres, prévenue des causes de votre absence ; elle sait que vous avez été obligé de partir subitement pour aller soigner un riche malade en province. Gardez-vous de rien dire de plus, monsieur, ou vous retourneriez à l'hôtel... c'est-à-dire à la Bastille, pour n'en sortir jamais. Au reste, si vous avez quelque emploi à demander pour un de vos parents, il vous sera accordé... Je me porte fort à cet égard... Adieu, monsieur Clément Delorme ; nous nous reverrons peut-être. Dans tous les cas, disposez de moi à votre aise, car ma protection vous est irrévocablement acquise... à moins que vous ne vouliez mourir à la Bastille.

M. Héraut se leva, congédia le médecin, qui, libre cette fois, revint à pied chez lui.

Il était encore étourdi de ce qu'il avait éprouvé et de ce qu'il venait d'entendre.

La vieille Toison lui fit fête pour son retour : il revenait de la province. Il rendit visite à ses livres, et se mit au courant de tout ce qui avait eu lieu dans Paris pendant son absence. Cent numéros de la *Gazette de France*, fondée depuis quelques années, et à laquelle il était abonné, remplissaient un casier de son bureau.

Il voulut les parcourir.

En commençant sa lecture par la feuille qui avait paru le lendemain de son arrestation, il vit que le feu avait pris la veille à une maison du faubourg Saint-Antoine, portant le numéro 37 ; que les secours de la police avaient

M. le président : D'après la lettre où vous dites espérer obtenir l'autorisation préalable d'exploiter, vous étiez déjà dans une grande intimité avec l'intermédiaire. Vous parlez de deux contractants et de leur intermédiaire obligé.

M. Cubières : L'intermédiaire c'était M. Pellapra, qui me disait ce qui se passait dans le ministère.

D. Mais avec des moyens dont vous étiez convenus ? — R. S'il y avait eu des sacrifices à faire, nous en aurions fait.

M. Renouard, rapporteur, donne lecture de l'acte passé pardevant M. Lamboley, notaire à Vesoul, et par lequel les actionnaires de Gouhenans divisent les parts en 300 actions, plus 25 qui seront mises à la disposition de M. le général Cubières et de M. Parmentier, qui s'en serviront pour le bien et l'amélioration des établissements, sans être obligés d'en rendre compte.

M. Cubières : Je n'avais donné aucune procuration pour faire cet acte, ni aucun modèle, car j'aurais été incapable de le rédiger. Ce n'est pas moi qui ai inventé les termes de cet acte. C'est à M. Parmentier à en rendre compte.

M. Renouard lit une lettre de M. Cubières du 3 février (l'acte est du 9), adressée à M. Parmentier, et où il est dit : « Je pense donc que la société devrait s'en rapporter à vous et à moi, et nous laisser maîtres d'apprécier : 1^o la nécessité des sacrifices à faire pour garantir le succès de l'entreprise ; 2^o l'étendue de ces sacrifices, et leur rapport avec l'appui qui nous sera donné pour l'obtention de la concession dans ses plus grandes limites. » Et, plus loin, M. Cubières demande qu'on mette, soit 33, soit 25 actions à sa disposition pour la négociation.

M. le président à l'accusé : Qu'entendez-vous par le bien de la société ?

M. Cubières : Je ne puis le dire. Parmentier a fait l'acte ; c'est à lui, qui a employé l'expression, de l'expliquer.

M. Renouard lit la lettre de Cubières où il dit qu'il est impossible de traiter à moins de 45 actions.

M. Cubières dit que la responsabilité de ce que contient cette lettre appartient à l'intermédiaire.

M. le président : Dans une lettre qui suit celle-là vous indiquez une personne avec la lettre T.

M. Renouard lit cette lettre, où on lit : « On parle toujours d'en finir promptement. C'est, dit-on, une nécessité pour éviter de nouveaux concurrents ou pour les prévenir. Ceci m'a remis en mémoire le mot de M. T... au sujet d'un quatrième concurrent qu'il appelait, s'il vous en souvient, un demi-concurrent... »

M. Cubières : Il s'agit dans cette lettre de M. Pellapra et de M. Teste ; qui nous avait donné quelques avis.

M. Renouard : Il y a ensuite dans la lettre : « J'ai demandé positivement qu'on me fit connaître ce quatrième rival, afin que nous sachions s'il est sérieusement à craindre, ou bien si ce ne serait qu'un épouvantail pour nous disposer à céder plus facilement aux exigences que nous sommes disposés à satisfaire, mais sans sortir de certaines limites que la raison et l'équité nous défendent de franchir. »

M. Cubières interrogé sur la question de savoir s'il n'aurait pas voulu s'approprier des actions sans les payer, répond négativement.

Lecture est donnée de la vente à réméré des 25 actions par M. et M^{me} Pellapra.

M. Renouard lit aussi le billet que dans une lettre il a cité, et qui semble émané de M. Teste : « Vendredi matin. — Le rapport est loin d'être conforme à ce que je voulais qu'il fût ; il est même contraire sur un point important. Je ne veux pas qu'il soit discuté dans cette forme, et, pour avoir le temps d'aviser, je retire l'affaire de l'ordre du jour. Sitôt arrivé à N..., je m'occuperai des moyens à prendre pour rentrer dans la bonne voie ; c'est un retard de cinq ou six jours au plus. »

M. Cubières : Je me rappelle cette note ; elle a été adressée par M. Teste à M. Pellapra. Je ne l'ai pas vue ; elle m'a seulement été communiquée.

D'autres lettres sont encore lues à M. Cubières, qui répond toujours que c'est M. Pellapra qui lui donnait des renseignements. Toute cette partie de l'interrogatoire ne nous parvient que par intervalles, à cause de la voix sourde de l'interrogé et de l'organe sec de l'accusé.

A l'occasion de ce passage d'une lettre de M. Cubières à Parmentier : « M^{me} T... (Teste), que j'ai interrogée sur la durée de l'absence de son mari, m'a dit qu'il serait de retour le 15, et que peut-être il reviendrait le 12 », M. Teste se lève et dit : M. Cubières croit-il bien se rappeler que M^{me} Teste lui a donné des nouvelles de mon départ ?

M. Cubières : Je me rappelle être allé au ministère pour savoir quand M. Teste reviendrait.

M. Teste : C'est qu'il sera établi que M^{me} Teste est partie avec moi.

Après quelques demandes et questions de MM. Pasquier et Cubières, et comme la paire se plaint pour la centième fois de ne rien entendre, M. Cubières demande que l'audience soit suspendue, attendu qu'il éprouve le besoin de respirer.

M. le président suspend l'audience pour une demi-heure.

M. Cubières se retire, suivi d'un huissier. M. Teste sort aussi un instant après. Un huissier le suit également.

C'est, nous apprend-on, à la Conciergerie que les accusés Cubières, Teste et Parmentier ont été conduits hier à sept heures. Rien n'était préparé pour les y recevoir, et ils ont dû y passer la nuit à peu près dans les mêmes conditions que les autres prisonniers.

Les députés présents, qui étaient en très petit nombre au commencement de l'audience, sont au nombre de plus de cent actuellement.

L'audience est reprise à quatre heures.

Première séance de la diète suisse.

SESSION ORDINAIRE DE 1847.

Cette solennité fédérale a eu lieu le 5 juillet, avec le cérémonial usité, à l'église du Saint-Esprit, à Berne, en présence des ministres de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Sardaigne, de Belgique, et des autorités cantonales. Son Exc. M. Ochsenbein, président du directoire, a prononcé le discours suivant :

Très honorés messieurs, chers et fidèles confédérés, Le jour est arrivé où, conformément au pacte, les délégués des états de la confédération doivent se réunir pour renouveler, suivant la coutume de nos pères, le serment fédéral, pour travailler en commun au bien-être de la patrie, et pour l'activer de toutes leurs forces. Cette haute assemblée nous donne la preuve la plus irréfutable que partout dans la confédération règne la volonté la plus ferme de remplir fidèlement ce devoir fédéral. Vous tous, qui avez été choisis par la confiance du peuple pour sauvegarder ses intérêts les plus sacrés ; vous tous, vous vous êtes empressés de vous rendre des contrées les plus diverses de la même patrie dans la ville investie temporairement de l'autorité fédérale, animés de la résolution inébranlable de remplir fidèlement et consciencieusement le mandat épineux qui vous est imposé.

Recevez donc tous, chers confédérés, le salut fraternel au nom du vorort de Berne, qui vous souhaite cordialement la bienvenue. Sous la protection de celui qui dirige le cœur des hommes et qui fixe les destinées des peuples, nous voulons tous commencer et terminer notre œuvre avec un esprit pur et fraternel pour le salut de la patrie.

Confédérés, à peine un jour fédéral a-t-il excité à un si haut degré que ce lui-ci l'attention générale, tant dans notre pays qu'à l'étranger. Les espérances des uns, les inquiétudes des autres, l'impatience la plus vive avec laquelle chacun, sans exception, attend le résultat de vos délibérations, prouvent, d'une manière bien plus frappante que ne pourraient le faire des paroles, combien les questions qui sont soumises à vos délibérations ont pénétré profondément dans la vie du peuple. Non seulement cet intérêt indivisible se fait jour dans notre patrie, mais encore il se manifeste bien au-delà de nos étroites limites dans tout le monde civilisé. De l'orient et de l'occident, du midi et du septentrion, des millions de citoyens attendent avec impatience les décisions que vous allez prendre. Le cercle incommensurable dans lequel se meut cet intérêt qu'on porte à nos affaires ne prouve pas moins de la manière la plus convaincante, ainsi que les sentiments dont le peuple est affecté, que la tâche que nous avons à résoudre est non seulement pour nous de la plus haute importance, mais qu'elle constitue en même temps une des phases les plus saillantes de la vie populaire du siècle.

Confédérés, regardons la réalité en face, ouvertement, avec loyauté et résolution. Il s'agit des biens les plus importants de l'humanité, des conditions indispensables de la vie libre et intellectuelle ; il s'agit d'opter entre le progrès et la stabilité ; par conséquent, il s'agit de l'issue d'un combat qui, aussi ancien que l'histoire des hommes, s'est reproduit tantôt sous une for-

me, tantôt sous une autre, et qui peut-être n'a jamais agité l'Europe autant que dans les temps actuels et l'a ébranlée jusque dans ses antiques fondements.

Il est vrai que les résultats momentanés et locaux de ce pénible combat sont très différents ; cependant on ne peut nier qu'en somme ils ont tourné à l'avantage des efforts qui sont faits généralement au but du perfectionnement. Tandis que la chute de la Pologne a ouvert une blessure qui saignera encore long-temps avant de se cicatriser ; tandis que dans ces derniers temps on a opéré, à la honte du monde civilisé, la destruction significative, parce qu'elle est contraire au droit des peuples, de l'indépendance d'une sœur de l'Helvétie, la république de Cracovie, et que sur les bords du Tage on a foulé aux pieds l'indépendance d'une nation, nous voyons sur les bords de l'Escaut et de l'Isar des événements qui, il y a peu de temps encore, étaient comptés parmi les choses impossibles. Dans cette catégorie doit être rangé essentiellement le vigoureux développement qu'a pris le principe constitutionnel dans l'Allemagne septentrionale, étoile qui avait été annoncée et promise depuis long-temps, mais qui vient seulement d'apparaître.

Or, si, dans les moments que je viens de signaler, il semble y avoir une garantie infaillible contre la puissance anti-constitutionnelle, il y en a une qui est encore plus sûre dans l'examen et l'appréciation calme et sans prévention des causes fondamentales de cette lutte qui agite généralement les esprits, ainsi que dans l'accomplissement sage des choses que le temps et les besoins du peuple exigent d'une manière indispensable. De même que la nature travaille sans relâche dans ses ateliers impénétrables, qu'elle se développe sans cesse dans ses variétés infinies, et qu'étant éternelle, elle se développe néanmoins toujours sous des formes nouvelles, de même l'esprit de l'homme se développe successivement par les enseignements les plus variés des siècles et par l'activité calme qui s'opère de génération en génération. Non seulement il est devenu maître des éléments par la lumière de l'intelligence et par la hardiesse de la volonté, mais encore, à l'aide d'une étincelle de Prométhée, il a commencé à régner sur le temps et l'espace ; il a surpris les secrets les plus impénétrables de la nature, et ils sont devenus entre ses mains la baguette magique au moyen de laquelle il a exécuté et exécutera des œuvres en comparaison desquelles les merveilles de l'antiquité ne seront pas autre chose que des jeux d'enfant.

On ne peut méconnaître que ces investigations insatiables, ces créations grandioses qui se présentent toujours sous un aspect nouveau, sont puisées dans une source intellectuelle intarissable qui, dans son éternelle fraîcheur juvénile, dans son cours sans entraves, modifie aussi la manière de voir, engendre de nouvelles idées, et par conséquent nous donne la preuve qu'aujourd'hui peut être errer ce qui hier encore était regardé comme une vérité incontestable. Cette source fraîche d'un monde intellectuel toujours nouveau, force, au moyen des artères de la presse et des voies ferrées, le principe intellectuel de pénétrer, avec la rapidité de l'éclair, dans toutes les ramifications et jusqu'aux extrémités les plus éloignées de la société humaine.

Au milieu de ce monde intellectuel nouveau apparaissent les échafaudages perceptibles et verroulés des temps antiques, les uniformes institutions sociales qui sont le résultat d'idées disparues depuis long-temps qui émanent d'un état de choses différent, et qui ont pour mobile d'autres besoins, institutions qui ne reposent sur d'autres bases que sur l'empire de la coutume, de l'ambition et de l'égoïsme, constructions qui au plus léger ébranlement menacent de s'écrouler comme des murs qui tombent en ruines. C'est uniquement à l'opiniâtreté à résister au mouvement intellectuel du siècle, c'est uniquement à la surannation intellectuelle des institutions, c'est uniquement à l'intérieur des constitutions politiques, qui ressemblent au cratère enflammé d'un volcan, qu'il faut donc attribuer le feu qui pénètre les états de l'Europe. L'orage gronde, mais le colosse des états de l'Europe ne l'entend pas, car il dort, et d'un sommeil dangereux.

Notre patrie présente en petit une image fidèle de ce qui se passe en grand en Europe, avec la seule différence que, par la nature de ses institutions, le frottement des différentes opinions ; en Suisse, en matière politique et religieuse, est infiniment plus favorisé qu'ailleurs ; par conséquent, il y a plus de facilité pour les principes opposés de faire éclater des flammes, et les idées politiques et d'économie nationale existent déjà en réalité et ont pris de l'extension, tandis qu'ailleurs on ne fait en ce moment que des efforts pour y arriver comme étant le but le plus élevé. Les constitutions politiques de tous les cantons, à l'exception d'un seul, consacrent, après que quelques unes ont été revues dans ces derniers temps, le principe éternellement et uniquement vrai de la souveraineté du peuple ; elles établissent l'égalité politique de tous les citoyens et garantissent les biens les plus précieux et les plus nobles de l'homme et du citoyen, dispositions qui ont amené sans doute dans la confédération une unité matérielle désirée depuis long-temps. Dans la législation civile, on a remplacé le droit coutumier vacillant, reposant sur la tradition, institution qui déshonore l'humanité, par des lois écrites, par des monuments du génie de l'homme et par des notions de droit plus claires et plus saines. Les écoles populaires, fondement le plus sûr de tout état libre, ont atteint le plus haut degré de prospérité, si on les compare avec celles des autres états, et on a pris également soin, de la manière la plus réjouissante, des établissements scientifiques supérieurs.

Les résultats favorables qui ont été obtenus témoignent de l'efficacité du principe qui consacre la liberté du commerce et des relations commerciales, du laissez-faire, et il recevra une puissante extension en abolissant autant que possible les entraves naturelles et artificielles, en réglant les péages, en entretenant avec soin les routes qui existent déjà et en en construisant de nouvelles, lesquelles traverseront souvent des montagnes qui s'élèvent bien au-dessus de la région des neiges. Sur tout le globe, aussi loin que la persévérance de l'audacieux Anglais pose un pied ferme, vous trouvez à ses côtés, comme compagnon fidèle, le Suisse libre, cherchant un écoulement pour les produits de l'art et de l'industrie de sa patrie. Ce principe de la liberté du commerce trouvera un moyen de développement extrêmement efficace dans la voie ferrée nouvellement construite, laquelle sera bientôt suivie d'autres par la force incalculable de l'association ; il trouvera un moyen de développement efficace encore dans le concordat des péages, qui, mis déjà en question dans des cercles patriotiques étendus, a pour but d'abolir les péages intérieurs et les droits de chaussée.

L'agriculture et l'exploitation de nos Alpes, les deux plus grandes sources de la richesse nationale des Suisses, sont florissantes ; elles fleurissent par le travail infatigable du peuple. Et lors même que, dans ces derniers temps, la nature n'a pas produit tout ce qu'il faut pour satisfaire entièrement aux besoins de la vie extérieure, on a cependant, tant par la bienfaisance des particuliers que par les soins des gouvernements, soigné qui ne s'étendent nulle part comme dans la démocratie à tous les citoyens, combattu la disette d'une manière qui n'offre point d'exemple analogue chez une autre nation.

Les réformes militaires, qui approchent de leur perfectionnement possible, et qui feront sortir l'armée suisse du chaos d'une aggrégation bigarrée et n'offrant aucune ressource pour la convertir en un organisme harmonique, organisme appuyé et vivifié par le sentiment qui a poussé de profondes racines, et, si Dieu veut, par le sentiment inaliénable des Suisses pour leur nationalité, donneront à ces beaux fruits de la paix la garantie la plus rassurante pour l'avenir.

Mais la forme corporelle extérieure de la nationalité suisse est en contradiction flagrante avec ce progrès intellectuel qui est général et avec cette unité matérielle qui n'a été conquise que pas à pas après maint combat pénible. Tandis que les souvenirs les plus sacrés que nous conserve l'histoire des temps héroïques de la patrie nous appartiennent à tous en commun ; tandis que les jours des dangers que nous avons essayés comme un seul corps et les périodes des grandes destinées nationales ont jeté autour de nous des liens indissolubles ; tandis que le peuple, mu par le sentiment profond de sa nationalité, de sa candide fraternité, recherche et célèbre en commun ses jeux sérieux ; tandis que le Suisse éloigné par des mers et des parties du monde du sol sacré qui l'a vu naître conserve un trésor inépuisable d'amour, non pas tant pour le lieu de son origine que pour la patrie qui est la même pour tous, pour son peuple, pour ses Alpes, ses glaciers, sa chaumière, son lac bleu, ses ruisseaux, les chants de son village ; tandis que les sympathies les plus intimes pour ses frères se manifestent impérieusement dans chaque Suisse, et que les institutions sociales des cantons sont les mêmes quant aux dispositions les plus essentielles ; en un mot, tandis que dans le peuple tout entier, sauf une faible exception, l'empreinte du sentiment de l'unité et de la nationalité apparaît de la manière la plus belle et la plus évidente, nous ne sommes, extérieurement et politiquement, réunis que par un lien bien lâche, qui a été jeté un jour comme une planche de salut à la confédération divisée lors du naufrage général du peuple, par un lien qui n'était pas l'expression des sentiments

et de l'opinion du peuple, et qui ne lui donnait pas cette force unitaire qui avait été renouvelée et qui existait de fait pendant des siècles au moyen de la tradition, mais qui a été interrompue plus tard par de grands événements historiques, et présente extérieurement, précisément par suite de ce faible lien, l'aspect d'un vaisseau qu'on a radoubé de poutres vermoulues provenant d'un naufrage antérieur, flottant au gré des vents sans matelots et sans boussole, et dépourvu de la possibilité d'arriver, à travers les vagues impétueuses du temps, au port assuré d'un état social plus rationnel et plus unitaire, ballotté par les flots désastreux des passions qui trouvent une riche pâture dans cette situation anormale.

C'est là, confédérés, que git la blessure qui fait souffrir la patrie ; porter la main sur cette plaie, ô vous délégués des états ! et mettre le pacte en harmonie avec les idées et les sentiments du peuple, c'est un devoir sacré et indispensable pour vous. Ici aussi il faut surmonter, avec résolution, avec une volonté ferme, avec un pur amour de la patrie, les difficultés qui ne sont interminables et insurmontables qu'en apparence. Les principes concordant entre eux et les plus essentiels consacrés par les institutions de tous les cantons peuvent et doivent servir de juste base pour la création d'un nouveau pacte, qui, reposant sur cette base, et en respectant autant que possible la souveraineté cantonale, ainsi que le caractère propre des différents états, présente une *confédération une pour tous* ; c'est la garantie la plus sûre que nous ayons pour l'indépendance nationale et pour l'exécution de toutes les mesures qui ont pour but la prospérité réelle du peuple. L'époque actuelle n'est nullement défavorable à la réalisation de ces hautes idées patriotiques ; le cours des moyens qui se meuvent dans cette direction est calme et régulier, et, par suite de ce mouvement, l'homme appelé à coopérer à ce travail peut encore peser les choses avec réflexion et déterminer clairement ce qui convient aux circonstances ; il peut satisfaire aux exigences inévitables de la prudence, en dirigeant avec un courage inébranlable les événements qui s'approchent visiblement, tandis que l'homme négligent et aveuglé, semblable à un instrument dépourvu de volonté, sera emporté par ces événements, jusqu'à ce que l'équipage aille échouer aux écueils du fractionnement des partis. Je vous le dis : il en est temps encore, car déjà s'élèvent les nuages qui recèlent la tempête ; ils l'annoncent sur l'horizon. Elle pourrait facilement se décharger en flammes qui, comme l'histoire de tous les temps nous l'apprend, embraserait le cœur de la patrie avec la rapidité de l'éclair, de sorte que, si l'on ne prend ses mesures pour la détourner, il faudra que le vaisseau de l'état vogue au jeu inexorable du hasard.

C'est pourquoi la prudence exige encore qu'on mette sans délai la main à l'œuvre, car tout retard est une perte de temps irréparable et de nature à augmenter encore, devant nos contemporains et la postérité, la lourde responsabilité qui pèse sur ceux qui sont appelés à diriger les intérêts généraux de la patrie.

On prétend, il est vrai, que les puissances pacifiantes, lors du congrès de Vienne, ne verraient pas d'un œil favorable une réforme du pacte, et on nous a déjà laissé entrevoir en perspective le fantôme depuis long-temps usé d'une intervention étrangère ; mais, aujourd'hui comme alors, les vœux de ces puissances sont les mêmes ; elles les ont portées à déclarer solennellement « que l'intérêt général des états réclame en faveur de la confédération la reconnaissance d'une neutralité perpétuelle. » Il existe un stimulant plus actif encore pour faire respecter l'indépendance de la confédération, c'est sans contredit le principe de la paix européenne soigneusement maintenu et respecté, garantie la plus sûre de la conservation de l'ordre de choses actuel et de l'équilibre dit européen.

Mais aussi le droit positif ne permet absolument pas aux puissances étrangères de s'immiscer dans nos affaires intérieures, car ce n'est pas en vertu du traité de Vienne que la confédération a le droit de se constituer elle-même, mais c'est en vertu de sa souveraineté, et ce n'est pas le pacte fédéral de 22 cantons qui a été garanti par les puissances contractantes, c'est le territoire appartenant à la confédération en vertu du traité de Vienne.

Si, malgré ces faits, nous devions néanmoins nous tromper, si la chose la plus invraisemblable, l'intervention dans les affaires intérieures de la confédération, devait être tentée, le monde saura que la Suisse, forte par son bon droit, grande par ses sympathies que lui portent de toutes parts les peuples libres et ceux qui font des efforts pour conquérir la liberté, ferait le sacrifice de ses dernières forces et verserait la dernière goutte du sang qui fait battre son cœur pour sauvegarder l'indépendance qui a été conquise par nos pères dans tant de combats célèbres, et pour transmettre comme un dépôt sacré à nos fils et petits-fils le plus précieux de tous les biens, intact avec toute son importance, tel que nous l'avons hérité nous-mêmes. Dieu conserve notre chère patrie !

Je déclare ouverte la diète ordinaire de 1847, et je vous invite, chers compatriotes, à prêter le serment fédéral, selon la coutume de nos pères.

Ce discours a été suivi de la prestation du serment, puis les députés se sont rendus en cortège dans le lieu de leurs séances, à l'Hôtel-de-l'Etat extérieur.

Chronique.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Le conseil municipal de la Guillotière doit se réunir lundi pour s'occuper, entre autres questions, de la distribution d'eau dans la ville. Je vais proposer un projet nouveau, qui consiste à amener à la Guillotière, par un canal souterrain pratiqué à un mètre de profondeur dans les Balmes-Viennoises, les belles sources de Dessine et de Meyzieux, au-delà de Villeurbanne. N'ayant pu, faute de temps, faire connaître aux membres du conseil tous les avantages que présente ce projet, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal les notes suivantes.

» Les sources de Dessine sont beaucoup plus abondantes que celles de Royes ; elles donnent 30,000 litres à la minute. Calculant sur 20,000 litres en cas d'éventualité, c'est plus de 800 litres par personne. La Guillotière, possédant un grand nombre d'usines, a besoin d'une grande quantité d'eau ; c'est donc un avantage réel.

» L'eau de Dessine est meilleure que celle de Royes ; elle contient moins de sel calcaire ; on ne la voit pas déposer, comme celle-ci, des matières tuffeuses. Pour la fraîcheur et la limpidité, elles sont les mêmes.

» En amenant les eaux de Royes, on détruit des usines, on prive d'eau tout un pays, et l'on gâte de jolies propriétés. Tout au contraire, en amenant l'eau de Dessine, on améliore le territoire de quatre communes ; on dessèche tous les marais de Meyzieux, Dessine, Vaulx et Villeurbanne ; quatre à cinq cents hectares improductifs, valant au plus 750 fr., sont changés en excellentes terres à blé, qui se vendent de 4,000 à 5,000 fr. ; on assainit toute cette partie du Dauphiné, qui est très stérile ; la Guillotière elle-même se trouverait dans des conditions sanitaires meilleures ; la caserne de Villeurbanne n'en serait plus un épouvantail pour nos troupes.

» L'eau de Dessine serait à 15 mètres au-dessus de l'étiage du Rhône, 10 mètres au-dessus du sol. Mais, au moyen d'une machine mue par l'excédant de l'eau, on pourrait facilement élever la quantité nécessaire à la hauteur des plus hautes maisons.

» Les interruptions de service, comme celle qui a eu lieu cette année à Paris, sont bien moins à craindre en employant l'eau de Dessine qu'en employant l'eau de Royes. En effet, les conduites sont moins longues, il n'y a pas de siphons à grandes proportions, on ne passe pas de pont ; et puis, la machine hydraulique pour élever l'eau vient-elle à se déranger, le service des rez-de-chaussée se ferait toujours par la pente naturelle, tandis que si la machine à vapeur de Royes ne fonctionne pas pendant un certain laps de temps, tout est en souffrance, tout est privé d'eau.

» Enfin on peut donner les eaux de Dessine à meilleur marché que celles de Royes : les travaux coûtent moins, il n'y a pas de dépense annuelle de combustible ; et puis, le dessèchement des marais couverts, du moins en grande partie, les frais d'établissement.

» Agréer, etc.

GABRIEL DE MORTILLET,

Ingénieur civil.

